

Pastoralisme au Maghreb : la révolution silencieuse

A. Bourbouze

Les systèmes pastoraux et agro-pastoraux des régions marginales du Maghreb connaissent de profondes transformations liées à des changements qui portent à la fois sur l'organisation sociale, sur l'économie et sur les écosystèmes. A quelles évolutions assiste-t-on dans ces systèmes pastoraux et comment réagissent-ils face à une sécheresse ?

RESUME

Comparé au reste des pays méditerranéens, notamment de la rive nord, le pastoralisme maghrébin est marqué par la mobilité des troupeaux et des hommes, et par la persistance de vastes territoires à usage collectif. Leur gestion s'appuie sur des pratiques juridiques où s'entremêlent droit traditionnel, droit foncier musulman et droit étatique moderne. Mais la régression des organisations coutumières et les déséquilibres sociaux, les changements de statut foncier sur l'espace pâturé avec le passage du collectif au privé, la régression de la mobilité et la sédentarisation, conduisent à une nouvelle manière de faire de l'élevage. Les apports de la céréaliculture après défrichement se combinent maintenant à une généralisation de la complémentation sur parcours qu'il faut replacer dans le cadre d'une stratégie anti-risques différente du passé.

MOTS CLES

Complémentation, évolution, gestion des parcours, gestion du territoire, histoire, Maghreb, production viande, parcours, pastoralisme, sécheresse, sécurité fourragère, sédentarisation.

KEY-WORDS

Complementation, drought, evolution, forage security, land management, History, Maghreb, meat production, pastoralism, rangelands, range management, sedentarization.

AUTEUR

CIHEAM / IAM de Montpellier, 3191, route de Mende, F-34093 Montpellier ; bourbouze@iamm.fr

Pour de très nombreux pays en voie de développement soumis à une forte pression démographique, les parcours spontanés ne peuvent plus assurer la production de viande rouge nécessaire à la satisfaction de la demande urbaine, et doivent de ce fait s'intégrer ou s'associer aux systèmes agricoles. Les systèmes pastoraux et agro-pastoraux des régions marginales du Maghreb en offrent une parfaite illustration et connaissent ainsi de profondes transformations liées à des changements qui portent à la fois sur l'organisation sociale, sur l'économie et sur les écosystèmes. A leur propos, les opinions alarmistes des écologistes et des pastoralistes (Le Houerou, 1995 ; Maselli, 1995), appuyées sur des faits incontestables relatifs aux risques accrus de désertification, à la réduction de la biodiversité, à l'aggravation de l'érosion... et qui se rapportent en bref à une mauvaise gestion de l'environnement, semblent s'opposer aux constats portés par les socio-économistes (Abaab *et al.*, 1992 ; Nasr, 1993 ; Abaab et Chassany, 1994) qui soulignent au contraire des marchés très actifs, un dynamisme économique surprenant d'une population toujours en croissance, traversée par les courants d'une émigration omniprésente et un va et vient permanent de biens et de personnes. Ces espaces, pourtant en apparence fort peu productifs, font ainsi l'objet de puissants enjeux, écologiques, économiques, politiques, et sont le théâtre de compétitions très vives. Les modes d'utilisation changent de nature, les statuts fonciers et les structures d'exploitation se modifient au gré des privatisations, de nouveaux investisseurs apparaissent sur le marché. Cette agitation va ainsi "bouleverser de fond en comble et mettre en désordre" (définition que le Petit Robert donne du "chambardement") l'organisation des usages de cet écosystème. Mais n'est-ce pas plutôt un ordre nouveau qui se dessine ?

Le contexte maghrébin et les ressources naturelles

En dépit de la diversité de leurs conditions naturelles, Maroc, Algérie et Tunisie présentent bien des similitudes. Le climat est partout de type méditerranéen, caractérisé comme on sait par des manifestations météorologiques très contrastées :

- concentration des précipitations sur quelques jours, voire quelques heures, le plus souvent en période fraîche, d'octobre à avril,
- pluviosité ne dépassant que rarement 400 mm sur la plus grande partie des territoires,
- coefficient de variabilité des précipitations de l'ordre de 30 à 40%, c'est à dire que le maximum égale quatre à six fois le minimum,
- températures dépendant de la latitude, de l'altitude et de la continentalité avec des moyennes des minima de janvier de 9 à 10°C sur le littoral atlantique, 7 à 8°C sur le littoral méditerranéen et de 0°C dans l'intérieur au dessus de 1 200 mètres d'altitude. La moyenne des maxima de juillet est de 27 à 30°C sur les côtes et 30 à 35°C dans l'intérieur.

Pour s'en tenir aux seules zones marginales, montagnes, steppes et régions arides, qui portent actuellement la majeure partie des terres de parcours, la végétation est de caractère essentiellement steppique sur les plaines des bioclimats arides et désertiques et un peu plus diversifiée en montagne. Cette végétation qualifiée de steppique se caractérise par l'importance des espèces vivaces, ligneuses ou graminéennes, couvrant 10 à 80 de % la surface du sol, haute de 10 à 50 cm, avec un développement très variable des espèces annuelles liées aux pluies (Le Houerou, 1995).

Dans les zones à hiver rigoureux des régions montagnardes de l'Atlas maghrébin, la végétation steppique s'étend naturellement au climat semi-aride sous une forme arborée ou arbustive. Les montagnes portent ainsi deux grands types de végétation, l'un de haute altitude essentiellement asylvatique est composé de xérophytes épineux sans grande valeur et de quelques plages de pelouses qui présentent un couvert herbacé continu plus productif, l'autre est composé d'un "matorral" arboré ou de véritables forêts (*Quercus ilex*, *Juniperus*, *Fraxinus dimorphis*, *Pinus halepensis*...) installés sur les pentes basses des bassins versants (Maselli, 1995).

Depuis quelques dizaines d'années, cette végétation pastorale et forestière est soumise à une pression de plus en plus forte de la part des populations usagères et bien des pastoralistes portent un jugement sévère sur la régression de l'état des ressources et la non reproductibilité du modèle de production pastoral ou sylvo-pastoral (Naciri, 1999). Nous verrons ce qu'il en est.

Les modes traditionnels d'utilisation de ces espaces

1. Organisation dans l'espace : nomades, transhumants et sédentaires

Il serait trop long de retracer ici l'histoire agraire de ces régions pastorales, mais il est important de rappeler qu'il y a un peu plus d'un siècle, la totalité des populations qu'on y rencontrait était nomades. Ainsi, pour l'ensemble des trois pays du Maghreb, sur une population totale estimée en 1880 à 11 ou 12 millions d'habitants, seuls 45% d'entre eux, vivant dans les villes et les plaines fertiles, étaient sédentaires. Les territoires des steppes, des montagnes et même d'une partie des plaines côtières, étaient donc à cette époque exploités sur un mode très extensif par des communautés d'éleveurs nomades, vivant sous la tente et se déplaçant au sein de vastes territoires pastoraux exploités en commun.

Cent ans plus tard, la population du Maghreb aura sextuplé (68 millions d'habitants en 2000), bousculant en profondeur les modes d'occupation de ces espaces. (Entre la fin du 19^e siècle et l'an 2000, les populations de la Tunisie, de l'Algérie et du Maroc sont passées respectivement de 1,8 à 10, de 5 à 30 et de 4,5 à 28 millions d'habitants ; Abaab *et al.*, 1995).

Pourtant, comparé au reste des pays méditerranéens, notamment de la rive nord, le pastoralisme maghrébin, marqué par cette histoire proche, se signale encore à l'époque actuelle par la mobilité des troupeaux et des hommes d'une part et par la persistance de vastes territoires à usage collectif d'autre part. La tente, auxiliaire indispensable de l'éleveur mobile, résiste dans de très nombreuses régions (Haut-Atlas central et oriental, pays Zemmour et Zaer, et steppes de l'Oriental au Maroc, hautes steppes et régions désertiques en Algérie, régions arides tunisiennes). Et lorsque la tente a été remisee, ou dans les régions de vieille sédentarisation, les longs déplacements n'en restent pas moins pratiqués, notamment par les troupeaux de grande dimension.

Se fondant sur cette mobilité, on a donc l'habitude de partager les élevages sur parcours en trois grands types, traduisant des modes de vie et des systèmes techniques bien différents (Galaty et Johnson, 1990) : l'élevage nomade (qualifié aussi de semi-nomade), l'élevage transhumant et l'élevage sédentaire. D'autres critères peuvent enrichir cette typologie succincte, tels que déplacements horizontaux ou verticaux, type d'itinéraires, amplitude du mouvement, types d'animaux exploités, place de l'agriculture, modes de commercialisation, etc. Pour nous en tenir à des généralités à l'échelle du Maghreb, il est possible ainsi d'identifier une dizaine de types (ou modes) d'utilisation des espaces. La figure 1 tente d'en résumer les principaux traits. Les numéros portés sur la carte se rapportent aux types suivants :

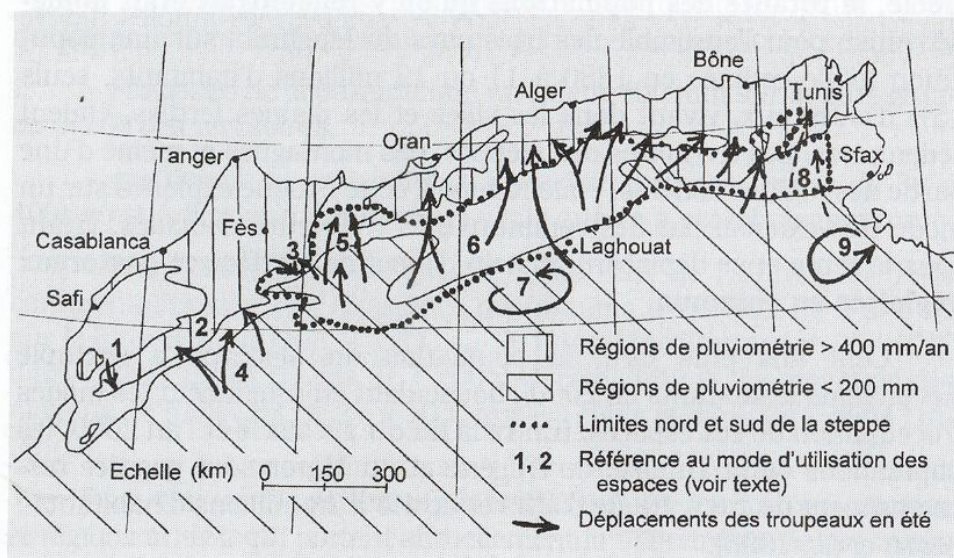
- 1 : Petite transhumance estivale utilisant des bergeries de haute montagne (Haut-Atlas occidental).
- 2 : Grande transhumance estivale ou transhumance double (estivale et hivernale) ou semi-nomadisme de montagne, avec utilisation de tentes, plus rarement de bergeries et de grottes (Haut-Atlas central et oriental).
- 3 : Transhumance estivale ou transhumance double en moyenne montagne, avec utilisation de tentes et/ou de bergeries (Moyen-Atlas).
- 4 : Semi-nomades des régions arides : l'hiver sur les plateaux sahariens (grottes, abris, tentes), l'été en montagne sous la tente (versant saharien de l'Atlas).
- 5 : Semi-nomades des steppes : l'hiver sur les plateaux alfatiers sahariens, au printemps et en été sur les parcours à armoise au nord, sous la tente (steppes de l'Oriental marocain).
- 6 : Semi-nomades des steppes algériennes : l'hiver en steppe sous tente et en bergerie, l'été sur les chaumes des plaines céréalières ("Achaba") sous la tente.
- 7 : Semi-nomades, éleveurs de dromadaires, des régions arides et désertiques : l'hiver au Sahara, l'été près des oasis (régions sahariennes) sous tentes ou abris.
- 8 : Eleveurs en voie de fixation, transhumance estivale exceptionnelle (en régression) vers les plaines céréalières du nord ("Friga") sous tente (zones arides et semi-arides du sud tunisien).
- 9 : Bergers semi-nomades gestionnaires de troupeaux collectifs : l'hiver au désert et l'été près des oasis et des zones de cultures, utilisant tentes, huttes et abris en dur.

En Méditerranée, le semi-nomadisme est caractéristique des pays du Maghreb et n'a jamais existé dans les pays européens de la rive nord. Il implique le déplacement de la famille au sein d'un territoire sur des

distances en général importantes (plus de 100 km). Le qualificatif de "semi" vise ici à préciser que le véritable nomadisme est très peu représenté et que dans la plupart des cas une partie seulement de la famille se déplace avec le troupeau, l'autre se fixant sur des sites occupés une grande partie de l'année à proximité de puits, de villages et/ou de terres cultivées. Ce type d'élevage résiste dans sa forme traditionnelle dans les régions les plus austères de très faible productivité et à l'écart (mais de moins en moins) des courants de l'économie. Au sein de ces communautés, ce sont plutôt des éleveurs moyens et les bergers des riches propriétaires qui le pratiquent encore (Chiche, 1992).

Figure 1 : Mobilité des troupeaux et grands modes d'utilisation des espaces steppiques et montagnards au Maghreb.

Figure 1 : Herd mobility and major types of range use in the steppes and mountains of Maghreb.



En montagne, et notamment dans l'Atlas marocain, les transhumances verticales de type simple (estivale) ou double (estivale et hivernale) restent très actives. Dans les steppes, les amples mouvements horizontaux des semi-nomades et transhumants qui suivent un transect nord-sud, hiver au Sahara et été sur les parcours et cultures des plaines du nord, résistent et se renforcent au Maroc, régressent en Algérie et disparaissent en Tunisie.

Quant à l'élevage sédentaire sur parcours, il est présent partout, sédentaire signifiant ici que les troupeaux se déplacent, souvent sur de longues distances, mais qu'ils reviennent chaque soir au village. Mais il est banal de rencontrer côte à côte dans un même village des éleveurs sédentaires, transhumants et semi-nomades, ayants droit d'un même territoire, mais l'utilisant chacun selon ses possibilités de déplacement. L'élevage sédentaire est donc en tout lieu une formule technique toujours présente, notamment pour les petits troupeaux, quelle que soit la difficulté du milieu. En milieu méditerranéen, le pâturage est partout possible toute l'année au prix de quelques apports complémentaires tirés de la forêt et d'achats d'aliments de sauvegarde (orge et paille) pour passer les pires moments.

2. Les régimes juridiques et les modes d'accès aux ressources

Si dans les pays du nord de la Méditerranée la propriété individuelle constitue maintenant la forme juridique prédominante de l'exploitation des terres de parcours (Bourbouze et Gibon, 1997), il en va tout autrement des sociétés pastorales du Maghreb chez lesquelles les espaces collectifs occupent encore, à l'exception récente de la Tunisie, des superficies considérables. Leur gestion s'appuie sur des pratiques juridiques où s'entremêlent droit traditionnel, droit foncier musulman et droit étatique moderne.

Le droit traditionnel remonte aux époques préislamiques et s'applique surtout aux terres dites "de tribus", qui sont organisées en territoires et non pas en propriétés, et sont le plus souvent à usage collectif. Jusqu'à la fin du 19^e siècle, ces vastes espaces à usage commun, marqués nous l'avons dit par la grande mobilité des groupes ou communautés ethniques sans habitats fixes, sont la proie d'une agitation politique continuelle liée aux conflits sur l'espace et à l'opposition au pouvoir central (Chiche, 1992). Mais bien qu'ancien, ce droit traditionnel fait encore référence, car il intègre de multiples pratiques liées à l'exploitation des ressources et à la conduite des troupeaux. Ces usages se trouvent parfois consignés dans des coutumiers (*orf*), mais relèvent le plus souvent d'un droit oral qui ne s'appuie pas sur d'autres preuves que la reconnaissance par le voisin et l'ancienneté avérée et reconnue par l'usage.

Dans le droit foncier musulman, "la terre appartient à Dieu donc à son représentant le Sultan", mais les tribus disposent en fait de bien plus qu'un simple droit de jouissance sur leur espace, et les rapports de force décident de la conquête de nouveaux territoires. Le droit musulman joue de deux principes qui peuvent s'opposer (Marty, 1990), celui de la libre utilisation des ressources naturelles (qui interdit de fait toute appropriation individuelle) et celui de la vivification (*Ihya*) selon lequel la terre appartient à celui qui l'a mise en valeur et la "fait vivre", sachant qu'il y a trois façons de faire vivre une terre : y cultiver un champ ou un verger, y creuser un puits et/ou y construire une maison. Dans cette optique, dans les communautés de pasteurs, le pâturage n'induit pas de mise en valeur et ne permet donc pas l'appropriation. Le statut des ressources est donc étroitement lié à leur utilisation, la pratique étant de reconnaître l'exclusivité de la disposition d'une terre à celui qui a pris l'initiative de son aménagement.

Enfin, le droit moderne étatique s'est imposé progressivement. L'intégration du Maghreb dans l'empire colonial français à la fin du 19^e et au début du 20^e siècle s'accompagne notamment de la mise en place d'une politique foncière qui vise à installer les colons (Abaab *et al.*, 1995). L'immatriculation des terres, le partage de certains collectifs, la domanialisation des forêts, la fixation des limites des grands territoires tribaux... vont formaliser les règles du droit moderne mais n'empêcheront pas les oppositions. Par exemple, législation forestière et usages anciens continuent à s'opposer irréductiblement (Naciri, 1999). Il en va différemment sur parcours où il y a plutôt eu une reconnaissance et une superposition des différents droits pour la gestion d'un même espace. Mais l'intrusion du droit moderne (par exemple, la mise en place de coopératives pastorales, le nouveau rôle des autorités civiles dans le règlement des conflits...) n'est pas toujours bien perçue car il n'y a véritablement pas eu de substitution aux droits précédents, ce qui complique la situation foncière et se traduit dans de nombreux cas par une mauvaise gestion des ressources pastorales. C'est cette faiblesse en matière juridique qui autorise les abus et provoque les conflits (Gilles, 1993).

Fondées sur ces droits croisés, l'utilisation des ressources collectives et les conditions d'usage sont donc plus ou moins contrôlées par les collectivités. Ces organisations coutumières sont d'une grande variété mais toutes marquées par leur fragilité et leur progressive inadaptation aux changements actuels. Elles reposent sur quelques règles simples (Bourbouze, 1999). L'espace est découpé en territoires pastoraux aux limites précises connues de tous et intégrant différents niveaux sociaux, confédération de tribus, tribu, fraction, village, voire lignage. C'est l'appartenance au groupe (héréditaire, donc un droit du sang en quelque sorte) qui ouvre l'accès aux ressources aux seuls ayants droit précisément identifiés. Des restrictions, et non des interdictions formelles, sur les droits de construire des abris, de mettre en culture, de prendre des animaux en association, et des droits d'abreuvement complètent le dispositif réglementaire.

Dans certaines régions isolées du Haut-Atlas marocain qui ont su mieux se protéger, l'installation d'*Agdal*, ou mise en défens saisonnière, est un élément essentiel de la gestion des parcours qui suppose une instance de décision (une *jmaa* ou groupe de notables) proposant notamment des dates d'ouverture et de fermeture d'une partie des pâturages, un système de gardiennage et des sanctions (Mahdi, 1993). Mais il ne faut pas manquer de souligner la souplesse de ces réglementations. Par exemple, les limites sont bien identifiées mais leur franchissement par un troupeau "étranger" est toléré à l'échelle d'une journée ; même attitude bienveillante pour l'abreuvement ("on ne refuse pas l'eau à un berger"), ouverture retardée ou suppression de l'*Agdal* en année mauvaise, etc. La richesse des détails semble prévoir toutes les situations d'une gestion quotidienne (priorité des bovins sur les ovins, fauchage de l'herbe, modes de campement, tirage au sort des emplacements...). Mais ces règles juridiques d'accès aux ressources pastorales sont mises en œuvre par des sociétés soumises à de nombreuses forces qui toutes concourent à transformer les modes de vie et les modes de production sur ces espaces, particulièrement depuis les années 1960, amplifiant ainsi un mouvement amorcé lors de la colonisation.

Des systèmes pastoraux en pleine transformation

1. Régression des organisations coutumières et déséquilibres sociaux : du groupe à l'individu

A des degrés divers, ces organisations coutumières sont menacées de disparaître et les territoires qu'elles contrôlent se réduisent comme peau de chagrin. Il est évident que l'affirmation selon laquelle les droits sur le collectif sont les mêmes pour tous est totalement erronée. Aucune limitation d'effectif n'est appliquée, les prises d'animaux en association et les pratiques d'achats spéculatifs d'animaux engraisés rapidement se font sans réel contrôle au seul profit des gros éleveurs. C'est donc un système fort peu égalitaire puisque chacun met sur le parcours tous les animaux qu'il peut et tente par tous les moyens (citernes transportées, campements d'altitude, annexion de parcours) de récupérer le maximum de ressources. Il n'y a aucun esprit coopératif au sens moderne du terme, car l'ayant droit revendique pour lui un droit qu'il partage bon gré mal gré avec d'autres. Dans ces conditions, "le principe de gestion n'est pas la mise en valeur en commun des ressources mais le contrôle de la concurrence pour leur usage individuel" (Chiche, 1992).

Mais dès la fin de l'ère coloniale, une classe d'individus puissants dont les intérêts se tournent vers l'extérieur et qui ne voient dans les règles coutumières qu'un frein à leur expansion (Bedrani, 1993) s'est dégagée de ces communautés. C'est à leur initiative et sous leur pression que bon nombre des institutions traditionnelles ont été vidées de leur contenu et sont tombées en désuétude. Le processus est invariable chez ces nouveaux notables : multipliant les sources de revenu (émigration de parents, achats de commerce, charges officielles), résidant temporairement en ville où leurs enfants font des études, ils étendent leur emprise sur leur terroir d'origine en transgressant les règles coutumières, gonflent les effectifs de leurs troupeaux en recrutant des bergers (contrats au quart, *rebaa*) et en achetant des animaux à engraisser avant l'ouverture des parcours, construisent des bergeries et sèment des céréales en zone interdite avec la complicité bienveillante des autorités, s'entendent entre eux d'une communauté à l'autre pour transgresser les règles d'accueil, interdisent la vaine pâture sur leurs champs de céréales après la moisson, etc. Méprisant les règles coutumières, ils donnent l'exemple aux éleveurs plus modestes qui tentent leur chance à leur tour. Mais ces notables contrôlent étroitement le processus qu'ils ont déclenché.

2. Les changements de statut foncier sur l'espace pâturé : du parcours collectif à la mise en culture individuelle

Le désir d'appropriation, lié au souci de s'accaparer des terres de parcours à titre individuel pour les semer en céréales ou les complanter, s'est considérablement renforcé au fil des années. Sous les effets de la pression démographique, de très nombreux collectifs dans les sites les plus favorables furent ainsi partagés au sein des communautés et mis en culture tout au long du 20^e siècle. Le passage d'un système pastoral à un système d'élevage mixte recourant partiellement à des ressources alimentaires d'origine agricole (chaumes, paille, grains, repousses sur jachères...) fut donc progressif, s'accéléralant dans la deuxième moitié du siècle et remontant vers les régions les moins favorables.

Mais à l'avènement des Indépendances, de nouvelles politiques foncières, soucieuses de mieux intégrer les zones marginales, furent menées à des rythmes différents selon la législation en vigueur dans chaque pays (Bourbouze et Rubino, 1992).

Au Maroc, où le *statu quo* persiste sur les terres collectives (Abaab *et al.*, 1995), on observe partout dans le paysage des mises en culture dans les zones les plus difficiles, opérées par les éleveurs eux-mêmes au détriment des parcours et des forêts. Les stratégies d'appropriation passent en général par la construction en montagne de bergeries individuelles (*azib*) et la pratique en steppe de défrichements savamment dispersés qui bornent les limites d'un territoire en voie de privatisation. Les cultures - on sème même les années sèches sans grand espoir de récolte - ne servent ici qu'à affirmer l'annexion du parcours. Bien que la menace se fasse pressante, l'institution coutumière (*jmaa*) se révèle incapable de la maîtriser, car la règle du consensus, qui prévaut en général dans ce type d'institution, devient inopérante en cas de conflit grave. La plupart des conflits actuels qui portent sur la construction d'abris et la mise en culture, font l'objet de procès multiples qui ne règlent rien (certains éleveurs font même état du procès-verbal qui leur a été adressé nommément pour prouver la légitimité de leur présence sur le site contesté, le paiement de l'amende prenant à leurs yeux valeur de titre foncier !).

Sur les steppes algériennes, la loi portant sur "l'accès à la propriété foncière agricole" (APFA) ouvre des possibilités d'investissement sur les terres *arch*, mises à profit par de nombreux détenteurs de capitaux urbains totalement étrangers à la steppe (Bedrani, 1993 ; Chassany, 1994 ; les terres *arch* sont des terres anciennement collectives de statut domanial depuis la révolution agraire, mais qui restent fortement revendiquées par les ayants droit d'origine). C'est une appropriation officielle des terres du domaine public, mais qui s'inscrit dans un climat hostile et dont les résultats sont très décevants : investissements inadaptés, systèmes non durables... C'est donc dans le sein même de la société pastorale que naissent les compétitions sur l'espace entre éleveurs et éleveurs convertis à l'agriculture. Il n'y a pas ici, comme en Afrique sub-saharienne, conflit entre deux communautés, l'une d'éleveurs et l'autre d'agriculteurs, mais plutôt émergence au coeur d'un même groupe de stratégies divergentes, qui s'expriment le plus souvent par des oppositions entre grands et petits.

Il en va très différemment en Tunisie où les nouvelles procédures administratives ont considérablement accéléré la privatisation officielle des collectifs qui s'accompagne, sitôt faite, tantôt de simples plantations d'oliviers (par exemple dans la plaine de la Jeffara sous une pluviométrie de moins de 200 mm), tantôt d'une complète mutation quand se restructurent autour de petits pompages des unités de production plus intensives comme dans les steppes de Gafsa ou de Sidi Bouzid. Plus de 7 000 puits y ont été creusés en quinze ans provoquant un inquiétant rabattement de la nappe de plus de 20 mètres et poussant l'administration à mieux contrôler ce développement. A Gafsa, sitôt le partage des terres opéré, l'éleveur, nanti de son titre de propriété (le "certificat de possession"), a vendu en général les trois quarts de son troupeau pour financer le puits, la pompe, le matériel agricole de base et les plants d'arbres fruitiers. Il a alors réorganisé son exploitation autour d'un petit périmètre irrigué (1 à 2 ha) avec une arboriculture semi-irriguée (pistachiers, oliviers), de la céréaliculture en sec... et un élevage ovin progressivement reconstitué à partir de la race algérienne à queue fine, plus exigeante (c'est-à-dire plus agricole) que la Barbarine à grosse queue (Bourbouze, 1999).

Un bilan chiffré de ce mouvement d'appropriation des terres collectives montre ainsi des différences considérables d'un pays à l'autre (Abaab *et al.*, 1995) :

- Au Maroc, sur 10 millions d'hectares de terres collectives, seuls 3,5 millions sont immatriculés dont 1 million cultivés à la suite de partages officialisés sur ces trente dernières années. Mais ce relatif *statu quo* cache un puissant mouvement souterrain de privatisations occultes qu'on peut évaluer à plus de 1 million d'hectares auxquels s'ajoutent les nombreux défrichements et mises en culture en forêt domaniale.

- En Algérie, les opérations d'APFA ont permis l'attribution de près de 100 000 ha dont 10 000 seulement sont mis en valeur. En revanche, entre 1970 et 1994, les terres cultivées et les parcours dans la steppe sont passées respectivement de 1,1 à 2,4-2,9 millions ha et de 14,3 à 12,8-13,3 millions d'ha sous la pression de défrichements illégaux.

- En Tunisie, les terres collectives occupaient à l'Indépendance (1956) dans la partie sud du pays 3 millions ha. Actuellement, la moitié est en passe d'être attribuée à titre individuel (1,2 sur 1,5 millions ha attribuables), l'autre moitié devant être soumise au régime forestier malgré l'hostilité déclarée des populations usagères. Les partages s'opèrent même dans les régions sub-désertiques entre les isohyètes 100 et 150 mm.

Il faut sans doute se méfier de la caricature si couramment reprise qui conduit à penser que le salut est dans le partage des collectifs et que seule la maîtrise exclusive des ressources par l'appropriation individuelle permet leur exploitation rationnelle. Le dépeçage du collectif, accompagné de l'attribution de lots individuels, ne peut se justifier que par des perspectives d'une mise en valeur effective et durable. Mais les autorités échappent difficilement à ce puissant courant qui vise à remettre en cause les bases du système pastoral collectif pour promouvoir chaque fois que possible l'exploitation individuelle.

3. Régression de la mobilité et redécoupage de l'espace pastoral : du nomade au sédentaire

Du fait de ces profondes modifications portant sur les statuts des parcours, les modes d'occupation de l'espace et les déplacements des éleveurs ont changé de nature. Chez les semi-nomades, dont le nombre est incontestablement en régression, la motorisation a fait son apparition. Partout au Maghreb, là où les pistes sont carrossables, le camion, la camionnette (le "*pick-up*") ou la charrette (le "*carossa*") rendent des services inestimables et modifient profondément les façons de faire : l'eau et les concentrés viennent maintenant vers les troupeaux et non l'inverse, les ventes s'organisent plus souplement, les déplacements se décident plus vite et l'on va éventuellement plus loin. Mais ce sont les gros troupeaux individuels, amenés par camions, qui

conquièrent l'espace au détriment des élevages moyens. Les steppes, plus lourdement et plus complètement exploitées que par le passé, marquent des signes évidents de surpâturage (Lamary, 1988 ; Le Houerou, 1995). Dans l'ensemble, les déplacements se simplifient et l'on démonte moins souvent la grande tente.

Si en Tunisie les années de sécheresse déclenchent de plus en plus rarement le départ de gros troupeaux vers les terres céréalières du nord après la récolte (*Friga*), en Algérie, l'*achaba* reste très pratiquée par les éleveurs des steppes et elle intéresse encore plusieurs millions de brebis. Elle régresse cependant depuis le partage des domaines autogérés en exploitations agricoles privées (EAC et EAI) qui pratiquent maintenant des tarifs de location de chaumes ou de jachères moins avantageux, poussant les éleveurs à recourir de plus en plus à des achats de compléments qu'ils font venir par pleins camions du nord. Le transport des fourrages remplace le transport des moutons.

Il faut donc souligner ces deux idées : il y a bien régression de la mobilité des troupeaux mais, parallèlement, la nature même de ces déplacements se réorganise et s'adapte à ce nouveau découpage de l'espace. La motorisation, ailleurs que dans les montagnes où les pistes sont rares, est en train de faire naître un modèle différent de l'utilisation de l'espace : concentration de l'élevage au profit de grands éleveurs et formation de véritables *ranchs*, recours à des bergers salariés, exploitation systématique de toutes les ressources, transport d'eau et d'aliments, émergence d'un marché de l'herbe qui concerne tout le territoire national.

Mais le changement le plus lourd de conséquences est sans aucun doute l'apparition de liens de plus en plus étroits qui se nouent avec les bourgs et les petites villes périphériques, liens matérialisés par la construction ou l'achat de locaux d'habitation ou de stockage en dur et la fixation d'une partie de la famille. De ce dernier point de vue, on pressent l'importance future de systèmes bipolaires, "un pied en steppe, l'autre en ville", qui semblent augurer de ce que seront ces systèmes d'élevage à moyen terme.

De ce fait, les nouvelles relations que les éleveurs entretiennent avec leur espace annoncent une certaine déresponsabilisation des acteurs vis-à-vis de leur patrimoine. Désormais, les déplacements se décident individuellement, indépendamment de ceux des voisins. Les décisions du groupe comptent peu et le chef d'exploitation se détermine beaucoup plus en fonction de contraintes propres au fonctionnement de son unité de production que des usages en vigueur : main d'œuvre disponible, prix du marché, stock fourrager, relations avec les autorités, location de pâturages de gré à gré, etc.

4. Une nouvelle manière de faire de l'élevage

Cette double dynamique, régression de la mobilité et privatisation / mise en culture des parcours, conduit évidemment à une transformation de la conduite alimentaire des troupeaux et, au delà, à produire de la viande rouge sur un modèle différent.

*** Du pastoral à l'agro-pastoral**

Défrichements et mises en culture s'inscrivent pour les éleveurs dans une stratégie qu'on pourrait qualifier de "anti-aléatoire". Faire ses propres céréales, pâturer ses chaumes en été et constituer ses propres stocks de paille, présente beaucoup d'attraits, malgré les risques encourus. Dans des zones pas trop défavorisées (disons pour simplifier au-dessus de 180-220 mm de pluie), l'association céréaliculture - élevage (Pluvinage, 1995) permet en effet de mieux maîtriser les incertitudes climatiques et économiques :

- en jouant des combinaisons variées entre moutons et céréales selon les fluctuations du climat et des prix des animaux, de l'orge et des fourrages,
- en profitant des synergies et transferts d'un poste à l'autre (fumier, biens intermédiaires, sous-produits tels que paille, son, chaumes),
- en bénéficiant des pas de temps différents, annuels pour les céréales et pluriannuels pour les ovins,
- en jouant en cours de période sur des ajustements tactiques (orge déprimée/pâturée/moissonnée ou non, agneaux vendus ou engraisés, brebis stockées ou réformées, etc.).

Mais dans les milieux les plus difficiles, la disproportion entre une céréaliculture modeste, aléatoire et peu productive, et la taille importante des troupeaux ovins, réclame d'autres stratégies et d'autres moyens en cas de sécheresse prolongée.

*** Vers la généralisation de la complémentation sur parcours : de l'herbe au concentré**

Dans la steppe, ces vingt dernières années ont vu les comportements et les pratiques des éleveurs changer radicalement. La lutte contre l'aléa climatique s'est cristallisée sur le recours systématique à la complémentation par des aliments concentrés produits sur place ou le plus souvent achetés. Initiée par les grands éleveurs et favorisée par la succession des années sèches (1981-1984 puis 1991 et 1998), cette pratique s'est étendue à tous les éleveurs. En Algérie, où la capacité des parcours steppiques a diminué de moitié en 15 ans, la steppe qui ne devrait plus nourrir que 2 millions de brebis en accueille cinq fois plus : le parcours n'assurerait plus que 20% des besoins (Boutonnet, 1989). Il est vrai que le rapport de prix "kg vif d'agneau/kg d'orge" étant supérieur à 25 du fait du prix élevé de la viande, la complémentation est rentable puisqu'il faut à peine 10 kg d'orge pour faire un kg de croît à l'échelle de tout le troupeau.

Au Maroc, où ce même rapport viande/orge varie de 12 à 14 selon les années, les apports en concentré sont en conséquence restés longtemps modestes, mais ils sont en constante augmentation. Sur les steppes de l'Oriental par exemple, les taux moyens "Aliments complémentaires/Appports totaux" par unité zootechnique (la brebis et sa suite) sont respectivement de 25%, 47% et 70% en année bonne, moyenne et sèche (Bourbouze, 1999). Chez les grands éleveurs notamment, on observe une évolution des pratiques : regroupements des brebis ou des agneaux (agneaux tardifs ou agneaux préparés pour la fête du mouton) par troupeaux spécialisés, rations spécifiques pour les agneaux dès le jeune âge ainsi que pour les tardifs qui auront à souffrir de l'été... Les agneaux ainsi engraisés reçoivent 40 à 60 kg de concentrés (son, orge, aliment composé) de la naissance à l'abattage vers 6 mois pour un poids vif de 27-30 kg.

Les incitations étatiques ne sont pas étrangères à ces changements, mais les politiques des prix des céréales d'une part et les politiques de développement pastoral d'autre part ont souvent présenté des aspects contradictoires. Pour les projets de développement des parcours, la dégradation des ressources aggravées lors des sécheresses des années 80, a légitimé des stratégies vigoureusement "pastoralistes" (plantation d'*Atriplex* ou de *Cactus*, régénération des parcours dégradés et installation de mises en défens, hydraulique pastorale...). Mais simultanément les éleveurs ont de plus en plus fait appel à l'aliment complémentaire avec les encouragements de l'Etat. En effet, celui-ci a longtemps subventionné les prix des céréales et les aides n'ont réellement diminué que ces dernières années (à partir de 1983 en Tunisie et 1990 en Algérie) ; mais il met aussi régulièrement en place des "Plans de sauvegarde du cheptel" non seulement en année de sécheresse... mais de plus en plus souvent en année normale, assurant sans le dire une aide régulière qui vise en fait à compenser les handicaps naturels.

Faut-il pour autant déplorer l'importance de ces apports en concentrés ? Ces quantités sont fortes et pourraient faire craindre à terme une montée excessive des effectifs. Mais on observe pourtant de plus en plus que la logique de l'éleveur, rassuré par les garanties de l'approvisionnement régulier en concentrés, est de vendre des agneaux et non d'augmenter indéfiniment la taille de son troupeau. On oublie trop souvent que, même sur terres collectives, de fortes contraintes freinent la montée des effectifs comme l'insuffisance en trésorerie pour les achats de concentrés ou l'indisponibilité d'une main d'œuvre spécialisée pour assurer l'abreuvement en été et le gardiennage toute l'année.

*** Vers l'ouverture des marchés : du régional au national**

On s'achemine ainsi vers un nouveau type d'élevage pastoral, qui continue à s'organiser sur un mode semi-nomade, transhumant ou sédentaire, tout en s'articulant étroitement au marché pour l'approvisionnement en intrants et pour les ventes d'animaux. Il est important de préciser que, par le passé, les éleveurs de ces régions eurent toujours une relation forte avec les marchés extérieurs et leur système de production fut loin d'être autarcique (Bencherifa et Johnson, 1990). Les échanges étaient certes freinés par l'insécurité (fin 19^e siècle au Maroc, dans ces régions on ne venait au souk qu'armé ; Segonzac, 1903), mais l'économie nomade était fondée sur le commerce caravanier et le troc (moutons contre céréales ou moutons contre produits oasiens). Un actif réseau de souks situés à la périphérie des steppes ou dans les piémonts permettait les échanges et très tôt ces sociétés furent monétarisées.

La période coloniale n'a fait que renforcer cette dynamique, en favorisant notamment le commerce du gros et du demi-gros (Troin, 1975) et en ouvrant davantage ces régions au commerce national. Actuellement, la filière ovine est plus étroitement que jamais connectée avec les marchés lointains de la plaine et des grandes villes et reste marquée (i) par une demande urbaine forte, notamment lors de fête du mouton, (ii) par la très grande mobilité des commerçants forains et (iii) par la circulation du bétail à longue distance.

Nonobstant cette relative sécurité apportée par des marchés actifs, les éleveurs réclament une meilleure protection vis-à-vis des aléas climatiques et adoptent des stratégies différentes de celles des années passées.

* Mise en œuvre de stratégies anti-risques nouvelles : de l'incertitude à une protection relative

Bien que la sécheresse soit une donnée structurelle avec laquelle il faut composer, l'élevage actuel sur parcours tente de plus en plus de s'affranchir de l'aléa climatique (et de l'aléa économique qui l'accompagne). Toutes les options anti-risques visant à diminuer les besoins alimentaires des animaux et/ou augmenter les apports de compléments alimentaires, se conjuguent ainsi en une large panoplie de possibilités à la disposition de l'éleveur. On doit en effet distinguer parmi les stratégies anti-risques celles qui permettent à long terme de s'affranchir autant que faire se peut de l'aléa climatique en minimisant les risques (on peut parler d'actions préventives), et celles qui visent à court terme à mieux s'adapter en tamponnant les risques et en réduisant l'impact de la sécheresse par des pratiques et des expédients de type curatif (tableau 1).

Tableau 1 : Les différentes options dans les stratégies d'adaptation à l'aléa climatique (Bourbouze et El Aich, 1998).

Table 1 : The various possible strategies against climatic hazards (Bourbouze and El Aich, 1998).

Options "préventives" à long terme et niveau d'importance	Options curatives à court terme et niveau d'importance
<u>Ajustement des besoins alimentaires des animaux</u>	
• Décharge du troupeau en début d'été (vente d'agneaux et de femelles de réforme) ++	• Vente d'animaux pour l'achat de complément ++++
	• Redoublement ou absence d'agnelage +++
	• Mobilisation des réserves corporelles ++
<u>Ajustement des apports alimentaires des animaux</u>	
• Organisations pastorales et réserves forestières +	• Départ en transhumance exceptionnelle ++
• Pactes de réciprocité et solidarité intercommunautaire +	• Complémentation sur parcours ++++
• Organisation de la mobilité et équipement camion +++++	• Bénéfice des "plans sécheresse" et aliments subventionnés ++
• Diversification des productions (association agriculture-élevage, troupeau mixte ovin-caprin, agriculture irriguée et intégration de l'élevage) +++++	• Paturage et collecte de feuillage +++
• Diversification des revenus (émigration) +++++	• Conflits et conquête de territoire +
• Constitution de stocks (argent, cheptel, grain, paille, fourrage...) ++	

Parmi toutes ces options, certaines n'assurent qu'une protection relative comme par exemple les formes actuelles d'organisation collective de la société pastorale, les nouveaux modes de mobilité, la constitution de stocks, la diminution des agnelages, la mobilisation des réserves corporelles ou les "plans sécheresse" de l'Etat. Mais c'est peu de chose en regard des quatre "armes" anti-risques réellement efficaces : (i) l'association céréaliculture - élevage, (ii) les compléments alimentaires achetés par le biais des ventes d'animaux, (iii) les ressources tirées de l'émigration, et (iv) l'arme absolue quand on peut y avoir recours, l'agriculture irriguée sur pompes. Or, aucune de ces solutions ne présente des caractéristiques incontestables de durabilité : la

première n'offre pas toutes les garanties si la sécheresse dure plus d'un an, la seconde est étroitement liée à une politique des prix dans une conjoncture qui peut à terme conduire à une augmentation du prix des céréales, la troisième est socialement inacceptable et économiquement intenable à terme, la dernière se fonde sur la recharge improbable des nappes phréatiques.

Pour le petit éleveur, les choix sont souvent beaucoup plus restreints et la stratégie des plus simples : vendre régulièrement des animaux au souk pour pouvoir s'approvisionner en aliment complémentaire, abreuver son troupeau et nourrir sa famille. Il vend donc d'abord la production annuelle des agneaux, puis des brebis (ce qu'un éleveur exprime ainsi : "pour sauver une brebis, il faut vendre sa sœur et son agneau").

Par exemple, en octobre 1999, les steppes de l'Oriental marocain connaissent une période de sécheresse particulièrement grave puisqu'il a très peu plu depuis environ 30 mois. Actuellement, il semblerait que la plupart des petits éleveurs, qui n'avaient que moins de 100 brebis en début de sécheresse, aient dû abandonner l'élevage après avoir tout vendu. Certains restent autour des points d'eau, d'autres ont migré vers les milieux urbains. Bon nombre d'entre eux sont aux portes des souks à chercher un emploi de berger ou tout autre petit métier en ville. Il n'est pas évident qu'ils puissent revenir un jour sur la steppe.

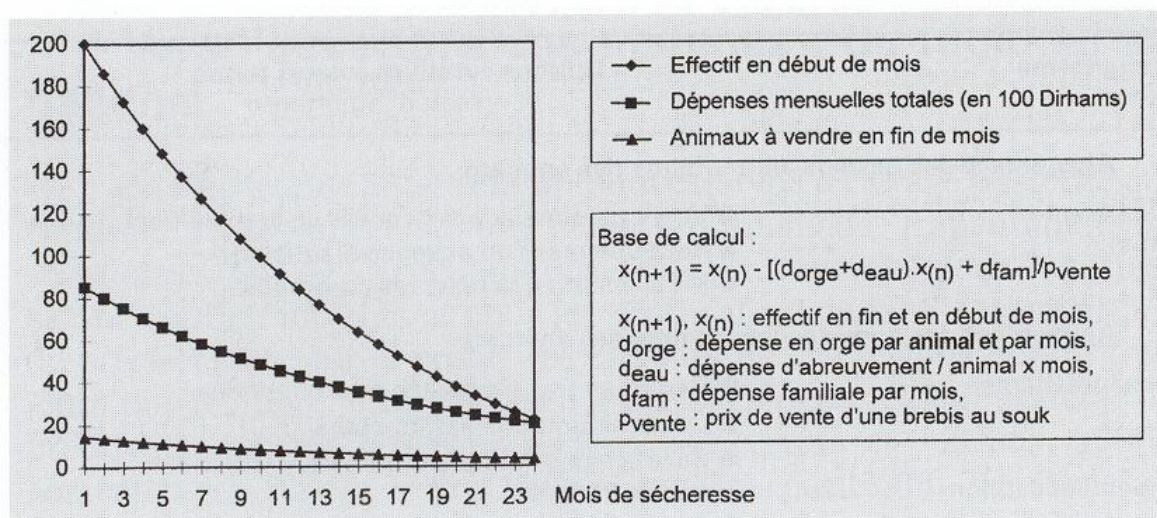
Chez les éleveurs grands et moyens, le nombre de brebis a diminué de moitié, mais leur stratégie de décapitalisation semble bien maîtrisée car les troupeaux sont visiblement en bon état. Ils vendent régulièrement leurs brebis à des prix certes plus bas que d'habitude (400 Dirhams), mais leur avance en capital est suffisante pour "tenir le coup" et redémarrer rapidement quand l'année sera meilleure en rachetant des animaux.

L'éleveur moyen sans trop de ressources, qui dispose en début de sécheresse d'un effectif de 200 brebis, doit vendre une quinzaine d'animaux par mois pour assurer les dépenses en concentré (70%), le transport d'eau (15%) et les dépenses de la famille (15%). Au bout d'un an de ce régime, l'effectif femelles n'est plus que de 84 brebis... et de 47 après 18 mois. A cette date, il lui faut vendre encore 5 brebis par mois pour assurer ces mêmes dépenses dont les proportions ont évidemment changé (respectivement 49%, 9% et 42% pour le concentré, l'eau et la famille). C'est ce qu'illustre la figure 2.

Ainsi la meilleure garantie pour résister à la sécheresse, c'est un effectif ovin de taille suffisante. Sur ces steppes de l'Oriental, à moins de 200 brebis, personne n'est à l'abri de la sécheresse (sauf si, comme nous l'avons vu, d'autres ressources tirées de l'agriculture, du commerce ou de l'émigration sont disponibles et mobilisables rapidement).

Figure 2 : Décapitalisation du troupeau et dépenses en cas de sécheresse.

Figure 2 : Herd culling and expenses in case of drought.



Conclusions

Les enjeux qui marquent ces régions sont d'ordre très divers et justifient l'intérêt qu'on y porte : économiques (réguler l'approvisionnement des villes en viande, gérer le retour de l'argent de l'émigration...), sociologiques (maîtriser les affrontements entre petits et grands éleveurs qui mènent à la désorganisation des usages), politiques (défendre les espaces difficiles qui sont souvent frontaliers, freiner l'émigration interne), écologiques (contrôler l'érosion, le surpâturage et la perte de biodiversité).

Bien des projets se sont évertués depuis une trentaine d'années à promouvoir le développement de ces systèmes pastoraux. Tous ou presque ont été des échecs, car ils ont traité de façon trop restrictive les aspects strictement pastoraux, écologiques et environnementaux (Abaab *et al.*, 1995). Il est vrai que les études concernant l'organisation des unités de production n'ont pas connu le même développement que les travaux sur l'écologie pastorale ou la lutte contre la désertification. Cette vision mythique de l'aménagement des parcours n'a donc pas assez pris en compte les mutations profondes qui secouent ces sociétés. Une approche plus systémique et plus intégratrice est donc nécessaire, qui accentue les recherches dans les domaines économiques et sociaux sur ces populations pastorales qui intègrent maintenant l'espace national... et s'ouvrent vers les villes. Dans les steppes, aussi paradoxal que cela puisse paraître, les petites villes et petits bourgs qui prospèrent, commandent en partie l'avenir du pastoralisme car bien des unités de production (les plus grosses pour le moment) s'organisent à présent sur un mode bipolaire : "un pied en steppe, l'autre en ville" ¹. Ces interdépendances entre "pastoral" et "citadin" dessinent à n'en pas douter l'image des steppes du futur.

Mais le salut de ces régions fragiles réside aussi dans le développement d'une activité économique extra-agricole (industrie, service...) et ce afin de réduire la pression et la charge démographique dans les zones rurales et par conséquent sur leurs maigres ressources naturelles. L'argent de l'émigration, qui était placé dans les premiers temps dans des investissements somptuaires ou peu productifs, participe maintenant dans certaines régions à un renouveau inespéré et attire par là même les aides de l'Etat.

Il est clair que ces régions intègrent lentement l'économie nationale et qu'avec les transformations qui les secouent, à des rythmes très différents il est vrai selon les régions, elles assurent maintenant des fonctions économiques de moins en moins marginales. Certes, il n'y fait pas toujours bon vivre, et il faut savoir s'accommoder des rudesses du climat, résister aux années sans pluies et multiplier les sources de revenus pour amortir les chocs. Mais les marges bougent, et les différents plans de sauvegarde de l'environnement et de lutte contre l'érosion ne devraient pas s'y opposer et se fixer plutôt comme objectif principal d'accompagner ce mouvement.

Accepté pour publication, le 23 décembre 1999.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Abaab A., Chassany J.P. (1994) : *Evaluation et faisabilité économique et sociale des actions de restauration, réhabilitation, réaffectation ("R.R.R.") des écosystèmes dégradés en zone aride et semi-aride*, Congr. Int. sur "La restauration, réhabilitation des terres dégradées des zones arides et semi-arides", Tunisie, 14-19 novembre 1994, 19 p.

Abaab A., Naceur N., Ben Abed M. (1992) : "Dynamique des systèmes de production en zone agro-pastorale du Sud-Est tunisien (cas de la zone de Neffatra)", *Revue des Régions Arides*, IRA Médenine, n°4, 3-44.

Abaab A., Bedrani S., Bourbouze A., Chiche J. (1995) : "Les politiques agricoles et la dynamique des systèmes agro-pastoraux au Maghreb", *Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000*, *Options Médit.*, n°14, 139-165.

Bedrani S. (1993) : "Les aspects socio-économiques et juridiques de la gestion des terres arides dans les pays méditerranéens", *Cahiers du CREAD*, n°31-32, 1992, Alger et *Cahiers Options Méditerranéennes*, vol.1, 1993, Montpellier.

¹ Le lieu de rendez vous pour enquêter un gros éleveur se situe en ville, au café !

Bencherifa A., Johnson D.L. (1990) : "Adaptation and intensification in the Pastoral Systems of Morocco", *The World of Pastoralism*, edited by J. Galaty and D.L. Johnson, Guilford Press, 394-416.

Bourbouze A. (1999) : "Gestion de la mobilité et résistance des organisations pastorales des éleveurs du Haut Atlas marocain face aux transformations du contexte pastoral maghrébin", *Managing mobility in african rangeland : the legitimization of transhumant pastoralism*, Niamir-Fuller M. (ed), IT Publications Ltd, London, 28 p.

Bourbouze A., Rubino R. (1992) : *Terres collectives en Méditerranée. Histoire, législation, usagers, modes d'utilisation par les animaux*, Ars Grafica, Villa d'Agri (Italie), 279 p.

Bourbouze A., Gibon A. (1997) : *Ressources individuelles ou ressources collectives ? L'impact du statut des ressources sur la gestion des systèmes d'élevage des régions du pourtour méditerranéen*, Rapport général, *Symp. Systems of sheep and goat production*, FEZ/EAAP, Bella (Italie), oct. 1997, 20 p.

Bourbouze A., El Aich A. (1998) : "Gestion des parcours et des troupeaux en régions steppiques et réponse à l'aléa climatique", *Option Médit.*, CIHEAM, à paraître.

Boutonnet J.P. (1989) : *La spéculation ovine en Algérie, un produit clé de la céréaliculture*, INRA-ENSAM Montpellier, série notes et documents n°90, 50 p.

Chassany J.P. (1994) : "Contexte économique, social et institutionnel de la question pastorale et des systèmes d'élevage extensifs en régions méditerranéennes", *Symp. Int. sur l'exploitation optimale des zones méditerranéennes marginales par les systèmes de production herbivores extensifs*, FAO-PNUD, Thessaloniki, Grèce, 18-20 juin 1994.

Chiche J. (1992) : "Pratiques d'utilisation des terres collectives au Maroc", *Terres collectives en Méditerranée*, coordonné par A. Bourbouze et R. Rubino, Ars Grafica, FAO, 41-56.

Galaty J.G., Johnson L.J. (1990) : "Pastoral systems in global perspective", *The world of pastoralism*, Guilford Press London, 1-31.

Gilles J.L. (1993) : "New directions for African range management : observations and reflections from past experience", Case study paper presented for the *Conf. on New directions in African Range Manage. and Policy*, 31 may-4 june, Woburn, UK, IIED, ODI, London.

Lamary M. (1988) : *Crise du pastoralisme et projets de développement de l'élevage en milieu steppique dans le Sud tunisien*, Master of Sciences, CIHEAM-IAM Montpellier, 228 p.

Le Houerou H.N. (1995) : "Bioclimatologie et biogéographie des steppes arides du Nord de l'Afrique", CIHEAM/ACCT, *Options méditerranéennes*, série B, n°10, 396 p.

Mahdi M. (1993) : *L'organisation pastorale chez les Rheraya du Haut Atlas, Production pastorale, droit et rituel*, thèse de doctorat, Université Hassan II, Fac. Sci. Jurid. et Soc, Casablanca, 274 p.

Marty A. (1990) : "Les régimes fonciers pastoraux, étude et propositions", *Le développement agricole au Sahel*, CIRAD, Montpellier, tome I, 237-238.

Maselli D. (1995) : *L'écosystème montagnard agro-sylvo-pastoral de Tagoundaft (Haut Atlas occidental, Maroc) : ressources, processus et problèmes d'une utilisation durable*, University of Berne, Switzerland, *African studies series A 12*, Geographica bernensia, 198 p.

Naciri M. (1999) : "Territoire : contrôler ou développer, le dilemme du pouvoir depuis un siècle", *Monde arabe Maghreb Machrek*, 164, avri-juin 1999, 9-35.

Nasr N. (1993) : *Systèmes agraires et organisations spatiales en milieu aride : cas d'El Ferch et du Dahar de Chenini. Guermessa (Sud-Est tunisien)*, thèse de doctorat. Université Paul Valéry, Montpellier III, 272.

Pluvillage J. (1995) : *Les systèmes de production céréales-élevage et la gestion du risque dans les zones sèches méditerranéennes*, thèse de doctorat en Sciences économiques, INRA-ENSAM, 377 p.

Segonzac (marquis de) (1903) : *Voyages au Maroc (1899-1901)*, Paris, F. Alcan, 408 p.

Troin J.F. (1975) : *Les souks marocains*, Edisud, Aix en Provence, 503 p.

SUMMARY

Pastoralism in North Africa : the silent revolution

Deep transformations have taken place in the pastoral and agro-pastoral systems of the marginal regions of Maghreb (North Africa) ; they are linked to changes in the social organization, in the economy, and in the ecosystems.

In opposition to other Mediterranean countries, especially those on the European side, pastoralism in Maghreb is characterized by the mobility of the herds and of the people, and by the persistence of collective rights over large tracts of land. The legal basis of the latter is a mix of traditional law, Islamic land law, and modern state law. The regress of customary organizations however, together with the social imbalances, the changes in the land statute of the grazed grounds caused by the privatization of communal lands, reduced mobility, sedentarization, all lead to a new way of livestock farming. The contributions of cereal crops after land clearing are now combined with range supplementation, a practice which has to be fitted in an overall anti-risk strategy different from that of the past.